

Zeitschrift: Eclogae Geologicae Helvetiae
Herausgeber: Schweizerische Geologische Gesellschaft
Band: 57 (1964)
Heft: 2

Artikel: Compte rendu de la Société paléontologique suisse : 43 assemblée annuelle : samedi 30 mai 1964 à Fribourg
Autor: [s.n.]
Kapitel: A: Rapport du comité pour l'année 1963-1964
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-163157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte rendu de la Société paléontologique suisse

43^e Assemblée annuelle

Samedi 30 mai 1964 à Fribourg

A. Rapport du Comité pour l'année 1963–1964

La Société paléontologique suisse s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 1963. La 42^e assemblée générale s'est tenue le 15 juin au Musée d'histoire naturelle de Berne, et fut suivie d'une séance scientifique et de la visite d'une exposition d'originaux spécialement organisée pour nous. Le lendemain 16 juin, une excursion permettait aux participants de faire toute la coupe du Plateau, du Jura aux Préalpes, sous la direction du professeur Rutsch. Nos remerciements vont à tous les organisateurs de ces journées: M. KÜNZI, directeur du Musée, M. STALDER, conservateur, qui a organisé l'exposition, M. le professeur RUTSCH et tous leurs collaborateurs.

Une deuxième séance scientifique s'est tenue dans le cadre de la session de la SHSN, au collège de Sion, le samedi 31 août en collaboration avec la SGS.

Registre des membres: Un seul membre a démissionné, alors que 7 personnes ont demandé à entrer dans notre société. Ce sont: MM. L. DAVID, prof. (Lyon), Prof. Dr. R. DEHM (Munich), S. GOWDA (Bâle), A. HARRY (Grevenmacher/Luxembourg), R. PANCHAUD (Bâle) et A. SPYCHER (Bâle). Aucun décès n'a été enregistré parmi nos membres dont l'effectif s'élève actuellement à 123.

Finances: Cette année encore, la subvention de Fr. 4000.–, que la Confédération nous a renouvelée par l'intermédiaire de la SHSN et dont nous lui sommes fort reconnaissants, nous a permis de payer une partie des frais de publication de notre Compte rendu annuel. Malgré cela, les comptes de la SPS se sont soldés à fin 1963 avec un déficit de Fr. 3631.97.

Les affaires courantes de la société ont été réglées par correspondance et n'ont pas motivé la réunion du comité.

Lausanne, mai 1964.

La Présidente: *A. Schnorf*

B. Geschäftliche Sitzung

1. Die Präsidentin, Frau Dr. A. SCHNORF (Lausanne), verliest den Bericht über das Geschäftsjahr 1963/1964. Der Bericht wird genehmigt und dankt.
2. Der Bericht des Sekretär-Kassiers über die Jahresrechnung 1963 wird verlesen. Die Einnahmen belaufen sich auf Fr. 11138.53, die Ausgaben auf Fr. 14770.50. Die Mehrauslagen konnten durch den Saldo von 1962 gedeckt werden. Als Passiven müssen Fr. 3000.– (Restbetrag Jahresbericht Nr. 41) auf neue Rechnung